

Rencontres de l'énergie

Le consomm'acteur au travers du prisme socio-économique La tarification des réseaux

CWaPE, le 9 novembre 2016

Antoine THOREAU
Directeur

Ordre du jour

1. Les aspects socio-économiques et le consomm'acteur
 1. Constats
 2. Pistes de réflexion
2. La tarification et le financement des GRD
 1. Le revenu autorisé du GRD
 2. Les tarifs
3. Pistes en vue de l'établissement d'une feuille de route

1.1. Le consomm'acteur: constats

- **Evolution du parc de production**
 - ➔ Prix de l'énergie en €/kWh volatile et de tendance baissière sur les marchés de gros,
 - ➔ Financement du renouvelable et de la transition énergétique,
 - ➔ Avènement d'un marché de la capacité : coût €/kW dans la composante commodity ?
- **Evolution de la consommation**
 - ➔ Moins de prélèvement sur les réseaux (crise, efficacité énergétique, consommation derrière le compteur,...), malgré une électrification de certains usages
 - ➔ Répercussion des coûts du système en €/kWh sur base de l'énergie nette mesurée au compteur perturbe de manière croissante la contribution équitable des consommateurs à ces coûts
 - ➔ Besoin de garder un incitant à l'URE

1.1. Le consomm'acteur: constats

- **Evolution des services**
 - ➔ La transition énergétique offre des nouvelles opportunités: flexibilité, auto-production, avènement des compteurs intelligents..., tant pour les URD que pour les acteurs dérégulés qui doivent revoir leur business model
 - ➔ Mise en œuvre de nouveaux services, à formule tarifaire et conditions variables, win-win
 - ➔ La complexification croissante du marché et la lisibilité des incitants tarifaires sont en contradiction avec une notion d'affordance⁽¹⁾ et de naturalité de l'usage électrique
 - ➔ Le rôle de consultant ou de courtier en énergie tend à s'étendre vers les plus petits consommateurs

(1) Être en mesure de faire quelque chose, en énergie, par exemple, on pense à des besoins du consommateur résidentiel autres que le simple fait de consommer : Pragmatisme économique, écologie maternelle, dimension normative,...

1.1. Le consomm'acteur: les risques

- **Vers un juste signal prix de l'énergie incluant plus de capacitaire/forfaitaire, incluant le coût de la transition énergétique, avec de plus en plus de services permettant de profiter de nombre d'opportunités et de bénéfices...**
- **Et tant que le consomm'acteur, tout va bien et le marché marche!**
- **Cependant...**
 - ➔ Menace pour les « analphabètes technologiques » de rester au bord du chemin et de ne pas pouvoir s'offrir les services énergétiques (faire baisser la consommation, utiliser la meilleure source d'énergie pour ses besoins, valoriser la flexibilité,...).
 - ➔ Risque d'évolutions conséquentes des factures énergétiques pour les consommateurs de type Da et Db
 - ➔ Risque d'effacement progressif de l'incitant à l'URE et du levier de la culpabilité à trop consommer (ne pas gaspiller, ne pas perdre de l'argent, ne pas transgresser la « morale écologique »)

1.2. Le consomm'acteur: pistes de réflexion

- **Vers un juste signal prix de plus en plus capacitaire/forfaitaire, incluant le coût de la transition énergétique, avec de plus en plus de services...**

➔ Pouvoir assurer un service minimum pour tous au risque d'une « fracture énergétique »

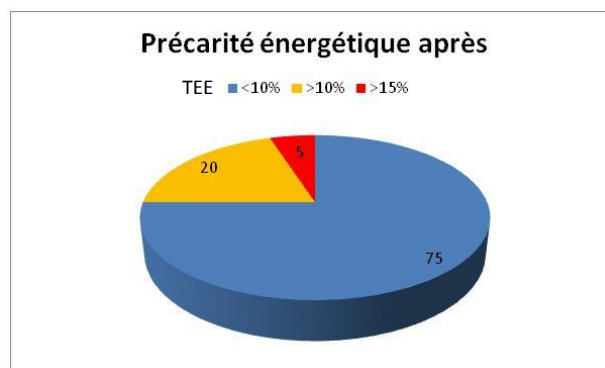
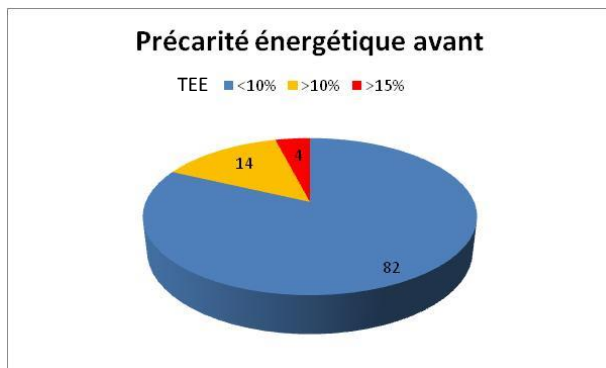
➔ Besoin de se doter des outils d'analyse d'impact sur les URD, du particulier à l'industriel, pour faire face aux changements tarifaires qui s'imposent ou qui sont voulus par les comportements vertueux à encourager



Économie d'énergie
 Valorisation SER
 Rencontrer les contraintes réseau
 Limiter le "coût global" du système
 Réduire sa facture d'énergie (pouvoir d'achat, compétitivité...)
 ...

1.2. Le consomm'acteur : Quelles structures tarifaires ? Quels outils ?

- ➔ Pour permettre un changement de paradigme tarifaire: se doter des bons outils !
 - ➔ Analyse de l'élasticité de la demande en fonction des comportements vertueux à inciter
 - ➔ Analyse d'impact sur l'URD:
 - ➔ renforcement des observatoires des prix avec, pour les entreprises, des benchmark interrégionaux et –nationaux, incluant aussi le potentiel offert par le marché de la flexibilité,
 - ➔ mesure des taux d'effort énergétique (TEE) avant et après,...



Exemple illustratif fictif

- ➔ Nécessité d'instaurer une période d'adaptation suffisamment longue et d'informer correctement

1.2. Le consomm'acteur : fracture énergétique ? Quelle protection?

Tant que le consomm'acteur, tout va bien et le marché marche!

Que faire dans le cas contraire, comment promouvoir les services essentiels et de base nécessaires à tous quand le marché n'arrive pas à toucher tous les consommateurs?

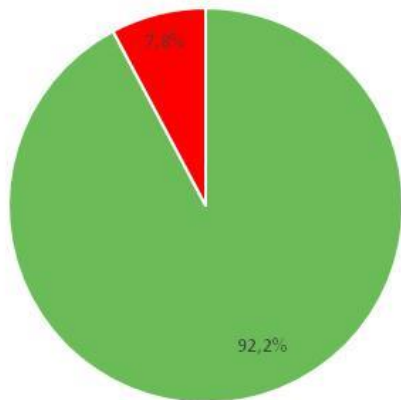
- (Nouveaux) services : efficacité, flexibilité, ...
 - 1° temps: Laisser les acteurs de marché non régulés développer les offres de service les plus pertinentes
 - 2° temps: Analyser les manques éventuels et seulement alors prévoir, le cas échéant, un service minimum via l'OSP
 - 3° temps: Evaluer la nouvelle OSP
- La solution devra aussi venir de l'accompagnement, de la prévention, de l'information via les actions du tuteur énergie, des guichets, des guides énergie, ... Le courtier/consultant en énergie dans le marché libéralisé guidera aussi tout type de client parmi les offres de services et l'aidera à prendre les bonnes décisions.
- Enfin, le prépaiement reste un outil essentiel pour aider à l'autogestion des dépenses énergétiques des ménages

1.2. Le consomm'acteur: le compteur à budget

- Un outil de gestion de son budget énergie domestiqué par nombre d'utilisateurs

(source: enquête téléphonique CWaPE 2016, complétée qualitativement par l'organisation de focus groupes avec des utilisateurs de compteur à budget)

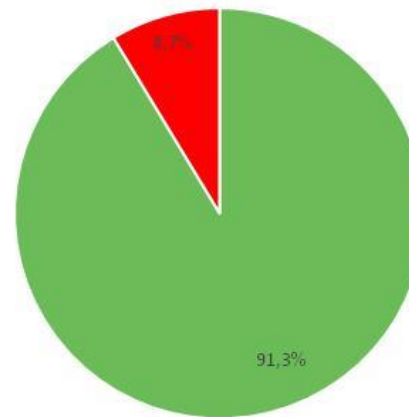
En électricité (E/E+G): Le càb vous aide-t-il à gérer vos dépenses en électricité?



■ Oui ■ Non

Nombre de personnes interrogées: 809 (E/E+G)

En gaz (G/E+G): Le càb vous aide-t-il à gérer vos dépenses en gaz?



■ Oui ■ Non

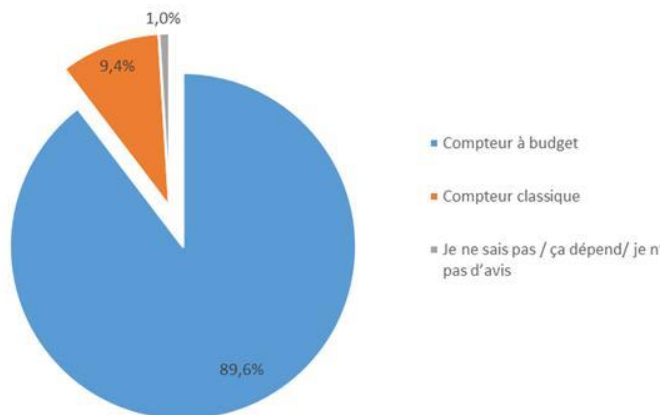
Nombre de personnes interrogées: 808 (G/E+G)

1.2. Le consomm'acteur: le compteur à budget

- Un outil de gestion de son budget énergie domestiqué par nombre d'utilisateurs

(source: enquête téléphonique CWaPE 2016, complétée qualitativement par l'organisation de focus groupes avec des utilisateurs de compteur à budget)

En électricité :Préférence càb ou compteur classique?
(Q96) (E/E+G)



Nombre de personnes interrogées: 809 (E/E+G)

En gaz : Préférence càb ou compteur classique?
(Q 98) ((G/E+G)



Nombre de personnes interrogées: 808 (G/E+G)

1.2. Le consomm'acteur: le compteur à budget

- Améliorations souhaitées
 - Faciliter les rechargements,
 - Faire tendre les factures de régularisation vers 0€,
 - Rendre plus accessible l'information du compteur (alarme, montant restant,...),
 - Plus de stigmatisation de l'utilisateur du compteur à budget
- Limite: le prépaiement ne résoudra jamais le problème de l'accès à l'énergie pour la consommation incompressible de base d'un ménage
 - Privations diverses pour pouvoir recharger,
 - Auto-coupures,
 - L'URD méconnaît bien trop souvent ses droits,
 - Fréquence de rechargement élevée en hiver (pour le vecteur du chauffage)

1.2. Le consomm'acteur: le compteur à budget smart

- Le compteur communicant comme l'outil de gestion de son budget énergie, sur base volontaire ou non, la fonction de prépaiement est essentielle.
 - Importance de la domestication de ce nouvel outil
 - Opportunité d'un « prépaiement 2.0 » pour l'URD:
 - Facilités de rechargement modernes
 - Vers la suppression de la facture de régularisation
 - Activation / désactivation de la fonction de prépaiement plus facile et moins coûteuse
 - Plus de stigmatisation du payguard
 - Données relatives aux auto-coupures centralisées, meilleure lutte contre la précarité cachée
 - Granularité plus fine des données et accessibles sur de nouveaux médias, meilleure guidance énergétique

1.2. Le consomm'acteur: le compteur à budget smart

- Difficultés identifiées:
 - Vie privée,
 - Temps de paiement,
 - Réouverture à distance,
 - Dépersonnalisation du service,
 - Mise à jour du crédit une fois par jour.
- ⇒ La CWaPE envisage via l'OSP que le GRD devra prévoir le socle minimum des fonctionnalités de prépaiement et donc de guidance.
- ⇒ Ne pas attendre le smart pour améliorer l'outil compteur à budget

1.2. La consomm'acteur: la précarité

- **Le prépaiement ne résoudra jamais le problème de l'accès à l'énergie pour la consommation incompressible de base d'un ménage, une protection est donc nécessaire**
- L'extension de la protection régionale doit passer, selon la CWaPE, par des indicateurs tant liés à l'usage énergétique (défaut de paiement, auto-coupure, faible taux de rechargement,...) qu'externe (niveau de revenu, propriétaire/locataire).
- Idée que cette protection doit rester temporaire, le préventif doit être privilégié au curatif
- Importance de l'accompagnement social
- L'information du consommateur sur ses droits est essentielle et doit être renforcée, cela passera aussi par une simplification
- La pauvreté / précarité ne peut pas être abordée uniquement par le prisme de l'énergie => réflexion transversale

Ordre du jour

1. Les aspects socio-économiques et le consomm'acteur
 1. Constats
 2. Pistes de réflexion
2. La tarification et le financement des GRD
 1. Le revenu autorisé du GRD
 2. Les tarifs
3. Pistes en vue de l'établissement d'une feuille de route

2. La tarification du réseau

- 2015 – 2018: Transition
- 2019 – 2023: Mode de rémunération des GRD, le revenu autorisé, et amorce tant du changement de paradigme de la structure tarifaire que des KPI relatifs à la qualité des prestations du GRD
- 2024 – 2029: Réalisation de l'évolution de la structure tarifaire et des KPI qualité

OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA CWaPE EN MATIERE DE REGULATION TARIFAIRE

Maîtrise des coûts pour les utilisateurs de réseau

Amélioration de la qualité des réseaux

Incitation à l'innovation

Promotion des économies d'énergie et des productions décentralisées renouvelables et issues de la cogénération de qualité

Encouragement d'un déploiement optimal du gaz naturel

Rémunération juste des capitaux investis

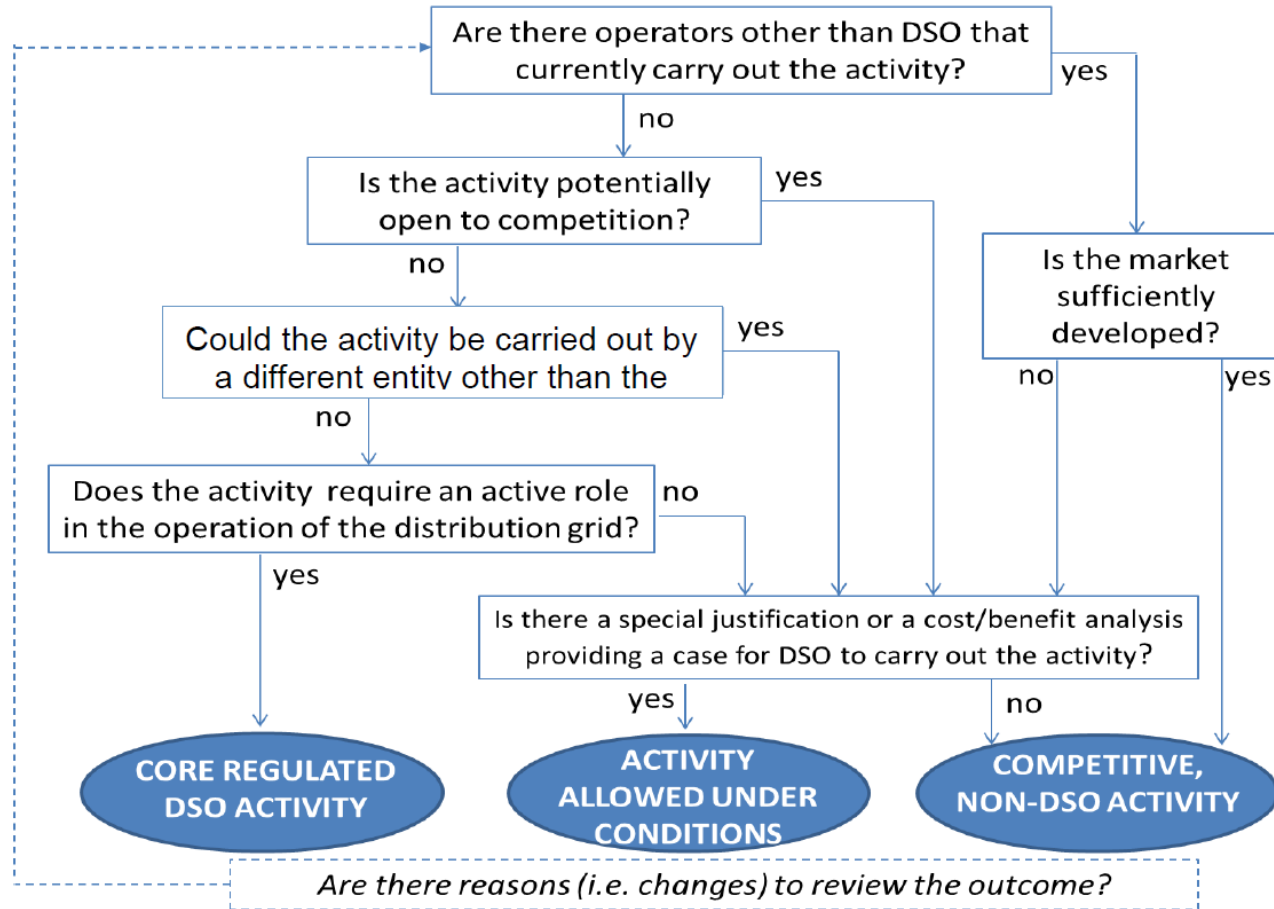
2.1 Principes de la méthodologie 2019-2023 en cours de développement

- Fixation ex-ante d'un plafond de revenu sur 5 ans pour le GRD, indexé (méthodologie « revenue cap »)
- Application d'un facteur de productivité
- Approche TOTEX envisagée pour le plafond de revenu, avec la mise en place progressive de KPI mesurant la qualité des prestations des GRD
- Rémunération équitable du GRD via un CMPC complet (abandon du système des « embedded costs » + REMCI)
- Seuls les coûts dit « non contrôlables » sont analysés coût par coût
- Incitants sur le coût des OSP
- Traitement des effets volumes via les soldes réglementaires
- Possibilité d'obtenir des budgets pour des projets spécifiques (incitants à l'innovation)

2.1. Les budgets spécifiques

- Intrinsèquement et stratégiquement, les GRD doivent affronter trois défis majeurs :
 - La transition vers les compteurs communicants
 - Le smart grid
 - La pérennisation des réseaux de gaz
- L'issue des deux derniers est incertaine à long terme, mais la CWaPE soutiendra activement les GRD dans la recherche de l'optimum économique du « Tous sur le réseau! »
 - Mutualiser, limiter et répartir équitablement les coûts, les investissements et les ressources
 - Permettre l'accès à l'énergie à tous, à un prix abordable

2.1. Le rôle du GRD dans le développement des services énergétiques



Source:

CEER, *The Future Role of DSOs*, 13 July 2015

4. La tarification du réseau: principes

- Contribution équitable de tous les utilisateurs du réseau
- Tarif d'injection
- MT: capacité contractée flexible/permanente, mesure de pointe mensuelle
- BT (smart) : Introduction d'une composante capacitaire (flexible/permanente), et adaptation des plages horaires
- Péréquation/uniformisation/harmonisation des tarifs
- Cas spécifique du CNG

2.2 La tarification du réseau: contribution équitable

La CWaPE souhaite faire contribuer équitablement les utilisateurs du réseau aux coûts du système, via:

- Soit un tarif basé sur le prélèvement d'énergie active brute (tel que proposé dans la méthodologie tarifaire transitoire 2015-2016)
- Soit un tarif intégrant une contribution proportionnelle à la puissance crête de l'installation

Ce tarif couvrira tant les frais d'utilisation des réseaux de distribution et de transport que les taxes et surcharges supportés par les consommateurs d'électricité.

Mise en œuvre prévue dès 2019

2.2 La tarification du réseau: tarif d'injection

Le réseau a été conçu pour les besoins de prélèvement (avec production centralisée) et est rémunéré par les tarifs de prélèvements: le tarif d'injection doit dès lors être déterminé à partir des coûts supplémentaires nécessités par les unités de production, de façon à ne pas impacter les tarifs de prélèvement là où il y a un fort potentiel renouvelable.

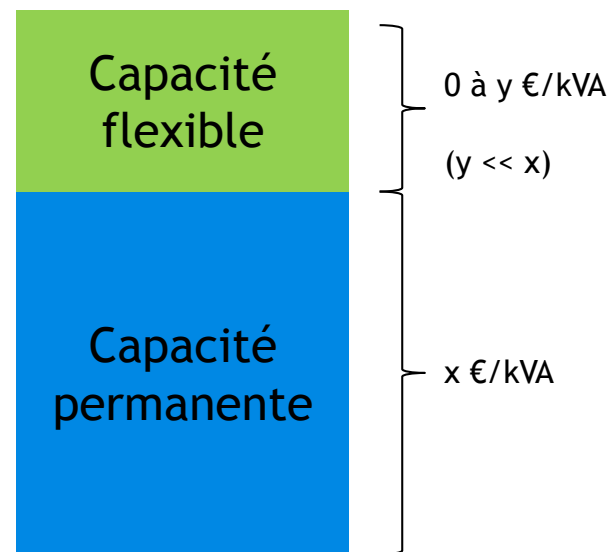
Le tarif d'injection doit être aligné avec le niveau constaté dans les régions/pays voisins.

Tarif capacitaire (capacité permanente / capacité flexible) sur base de la capacité contractée.

Mise en œuvre envisagée dès 2019

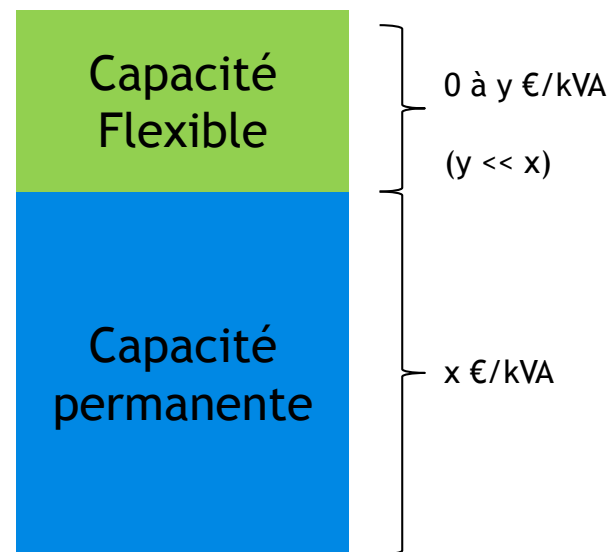
2.2. La tarification du réseau: Capacité flexible – capacité permanente

- La capacité permanente est garantie en tout temps par le réseau ; la capacité flexible l'est uniquement lorsqu'elle est disponible
- Sur base de la capacité contractée (<> physique) du raccordement
- La capacité permanente est compensée financièrement si non fournie par le réseau
- Le tarif de la capacité flexible (€/kVA) est proche de 0, ou à tout le moins incitatif par rapport au prix de la capacité permanente



2.2. La tarification du réseau: Capacité flexible – capacité permanente

- Pour le prélèvement, peut se doubler d'un tarif sur la capacité mesurée mensuelle durant les heures de pointe et/ou d'un terme proportionnel
- Valorisation de la flexibilité au niveau distribution pour l'URD, signal prix non contradictoire avec d'autres formes de flexibilité
- Contribution équitable au juste prix réseau des micro-grilles, des clouds énergétiques, des réseaux fermés, des autoproducteurs, du stockage, ...



Dès 2019 dans les grilles tarifaires, tant pour l'injection que pour le prélèvement, pour les compteurs avec mesure de pointe uniquement (en ce compris les compteurs communicants)

2.2. La tarification du réseau: les plages horaires de la BT

Dès lors que des compteurs intelligents sont opérationnels, les tarifs BT peuvent évoluer vers une formule binôme, avec un terme capacitaire (permanente/flexible) et un terme proportionnel.

Adéquation des plages horaires actuelles en relation avec les besoins du réseau.

Vers 4 tarifs proportionnels (c€/kWh) pour des ToU figées (regroupement de périodes élémentaires sur base annuelle):

- « nuit profonde »;
- heures creuses;
- heures normales;
- heures de pointe.

Les plages horaires pourraient être différentes suivant la configuration du réseau et des URD, même au sein d'un même GRD, tout en veillant à garder le nombre d'heures annuelles équivalentes pour les périodes correspondant à chaque tarif proportionnel.

2.2 La tarification du réseau: péréquation/uniformisation/harmonisation

- La péréquation des tarifs de distribution se situe au croisement de 3 principes réglementaires, à savoir la non-discrimination entre URD, la réflectivité des coûts et le caractère incitatif des tarifs.
- Harmoniser <> uniformiser <> péréquater.
- Les tarifs non-périodiques ainsi que ceux de l'injection pourraient être uniformisés rapidement.
- Les tarifs de refacturation des coûts de transport pourraient être péréquâtés.
- Les charges relatives aux OSP pourraient aussi être péréquâtées.
- Les autres composantes des tarifs périodiques de distribution, toute chose restant égale, demeureront différentes afin d'inciter les GRD à l'efficacité. Leur structure devra néanmoins être harmonisée.
- Mise en place d'une structure faîtière pour la gestion des flux financiers entre GRD, le calcul des tarifs et le traitement des soldes.

2.2 La tarification du réseau: péréquation/uniformisation/harmonisation

- Calendrier de mise en œuvre:

Tarif	Péréquation/Uniformisation /Harmonisation	Timing de mise en œuvre
Tarifs non-périodiques	Uniformisation	Inférieur à 5 ans
Tarifs de transport	Péréquation	Inférieur à 5 ans *
Tarifs d'injection	Uniformisation	Inférieur à 5 ans
Charges OSP	Péréquation	Supérieur à 5 ans *
Tarifs de prélèvement	Harmonisation	Inférieur à 5 ans

* Sous réserve de l'adaptation du cadre légal

2.2 La tarification du réseau: le cas du CNG

- Mécanisme tarifaire incitatif, spécifiquement applicable aux stations de rechargement pour véhicules au CNG
- Afin de favoriser le développement des stations CNG, le gestionnaire de réseau propose d'instaurer un tarif de raccordement (non périodique) offrant la gratuité des quelques premières centaines de mètres d'extension du réseau et/ou du raccordement.
- Cet investissement serait répercuté sur le long terme via un tarif périodique spécifique aux stations CNG (+/- niveau du T3 actuel) et qui aura pour but de couvrir le risque industriel du gestionnaire de réseau, supporté in fine par l'utilisateur du réseau via ses tarifs, de la pénétration ou non de ce nouveau carburant.

3. Conclusion: principales pistes de réflexion pour la feuille de route de la direction socio-économique et tarifaire (2016-2020)

- Prépaiement 2.0 et « quick wins » sur le système actuel des compteurs à budget
- La protection régionale
- Méthodologie tarifaire 2019-2023 et le revenu autorisé
- Le changement de structure tarifaire
- L'introduction de KPI qualitatifs mesurant la performance des GRD

**En vous remerciant
pour votre aimable attention.**